



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Institute of the Blessed Virgin Mary — Loreto Generalate, International Presentation Association et VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le monde du travail connaît des changements en profondeur. L'utilisation croissante des technologies et des médias sociaux, l'amélioration de la connectivité, la mondialisation des marchés, les bureaux virtuels, la robotique, la collaboration, l'entrepreneuriat social, la recherche collective de solutions et un nombre sans précédent de personnes nomades contribuent à une activité en constante évolution. La Déclaration et Programme d'action de Beijing, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'examen Beijing +20, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en particulier les objectifs 3, 4, 5 et d'autres objectifs interdépendants) et la Déclaration de New York ont suscité beaucoup d'avancées en ce qui concerne les femmes, les filles et l'économie. Toutefois, si les tendances du monde du travail évoluent rapidement, il subsiste des lois et des pratiques obsolètes, comportant des normes sociales, commerciales, financières, économiques et culturelles restrictives qui font obstacle à la pleine réalisation par les femmes de leur autonomisation économique. Nous élevons notre voix pour qu'elles ne soient plus jamais « laissées-pour-compte » dans un monde du travail en mutation.

NOTRE EXPÉRIENCE

Nos organisations représentent environ 45 000 membres dans le monde entier et nous touchons plusieurs millions de personnes. Elles œuvrent à l'échelle locale, là où les femmes et les filles subissent les effets de la pauvreté, de la discrimination, de l'absence d'éducation et d'opportunités, de la violence et des conflits qui se prolongent, des changements climatiques, de la corruption, des perturbations, des conceptions traditionnelles du rôle des femmes, et des mauvais traitements reçus en tant que réfugiées ou migrantes. Selon l'Organisation internationale du Travail, les personnes vivant dans la pauvreté représentent 30 % de la population mondiale, mais elles ne reçoivent que 2 % des revenus mondiaux. Et les femmes sont touchées par la pauvreté de manière disproportionnée.

Les femmes affichent beaucoup de discernement dans la recherche de solutions. Elles savent identifier les ressources disponibles et ont une capacité innée à proposer des solutions innovantes pour surmonter les difficultés économiques. Dans diverses régions du monde, les femmes prennent des mesures collectives pour s'attaquer aux facteurs qui les empêchent de s'extraire de la pauvreté et d'exercer leur droit fondamental à l'égalité entre les sexes dans le monde du travail. Par exemple, au Burkina Faso, les femmes gagnent de l'argent via la fabrication de savon, l'élevage de chèvres et des activités similaires. Au Nigéria, les personnes handicapées, y compris les femmes et les filles, ont créé une entreprise et un magasin de vente de kérosène. Les femmes vivant dans la pauvreté en Inde montent de petites entreprises grâce au microfinancement. Ce qui leur permet souvent de réussir est leur autodétermination, ainsi que les aides sous la forme de capital de départ, associées à des formations dans les domaines des affaires, de la gestion et du marketing.

NOS PRÉOCCUPATIONS

ÉDUCATION

À la base de tout travail décent et durable se trouve une éducation de qualité et abordable (objectif de développement durable n° 4). Si des progrès ont été

accomplis dans ce domaine, les données montrent que quelque 60 millions de filles n'étaient pas scolarisées en 2013. Il convient de promouvoir une attitude positive à l'égard de l'éducation des filles et d'étendre les finances et les ressources nécessaires pour leur offrir une éducation de qualité. Tous les efforts doivent être déployés pour encourager les filles à poursuivre des études supérieures. Les universités communautaires sont en mesure d'offrir une éducation de qualité et des possibilités d'emplois décentes. Par exemple, en Inde, une université communautaire dirigée par l'une de nos organisations propose des activités de réadaptation, de préparation à la vie active ainsi que des formations professionnelles aux femmes ayant abandonné leurs études qui ont été victimes de mariage précoce, de violence familiale, de dépression, etc. Fortes de leur réussite, elles peuvent dès lors s'occuper de l'éducation de leurs enfants, prendre en charge des parents âgés, et avoir un statut dans la société.

TECHNOLOGIES ET INTERNET

Le monde du travail est devenu numérique et technologique. Le renforcement des compétences dans ce domaine est essentiel à l'autonomisation des femmes. Il est capital que les femmes vivant dans les pays les moins avancés aient accès non seulement à la technologie, mais aussi à des services Internet abordables pour pouvoir avancer dans ce domaine.

REFUGIÉES ET MIGRANTES

Les femmes et les filles en transit, ayant le statut de réfugiées ou de migrantes, ou encore de déplacées, se heurtent d'ordinaire à une interruption de leur travail consécutive au départ de leur pays d'origine. Elles sont également victimes d'agressions, de vols, de meurtres, de violence sexuelle, d'extorsion et de l'absence de possibilités d'instruction en cours de route. Les engagements exprimés dans la Déclaration de New York relatifs à la préservation de la sécurité des migrants et des réfugiés, en particulier des femmes et des filles, et à offrir des possibilités d'éducation réelles aux personnes en transit doivent être mis en œuvre immédiatement. Nous sommes conscients que les femmes en transit organisent souvent leurs propres groupes de soutien et entreprises, mais les États Membres doivent offrir des possibilités d'éducation, des formations linguistiques et des cours de compétences commerciales, de sorte qu'elles puissent mieux contribuer à leur épanouissement économique et à celui de leur pays d'accueil.

INÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION

Dans la plupart des pays, le salaire des femmes équivaut en moyenne à 75 % de celui des hommes. Le travail domestique non rémunéré et le travail dans le secteur non structuré de l'économie influent sur ces chiffres. Les femmes consacrent 1 à 3 heures de plus par jour que les hommes aux travaux ménagers. En Asie, plus de 80 % des femmes occupant des postes non agricoles évoluent dans le secteur informel. Ce chiffre s'élève à 74 % en Afrique subsaharienne et à 54 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. S'il convient de défendre les droits fondamentaux des femmes et leur offrir le plein-emploi productif et un travail décent pour tous (objectif de développement durable n° 8), les États Membres doivent redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Les États Membres doivent valoriser et reconnaître le travail non rémunéré dans les

statistiques et les politiques, et offrir des soins de santé abordables et de qualité ainsi que des services de garde d'enfants aux femmes qui travaillent.

RESSOURCES, HÉRITAGE ET TERRES

Les moyens de subsistance des femmes dépendent de leurs droits d'accès aux ressources naturelles dans les pays en développement. Les statistiques indiquent que les femmes produisent plus de la moitié des denrées alimentaires dans le monde. Quelques pays ont promulgué des lois permettant aux femmes de posséder ou de louer des terres. La propriété et le contrôle de terres rurales et urbaines sont essentiels à l'accession par les femmes à l'indépendance financière, en particulier dans les pays où les systèmes patriarcaux demeurent en vigueur. Les systèmes patriarcaux imposent l'ordre de succession concernant les biens et les ressources. La législation sur l'héritage est généralement favorable aux hommes. Même dans les pays ayant des lois qui autorisent les femmes à hériter, le droit coutumier et la pression sociale obligent les femmes à renoncer à leurs droits en matière de succession, à défaut de quoi elles risquent l'exclusion sociale.

PROTECTION SOCIALE MINIMALE

Alors que de nombreuses femmes travaillent et gagnent leur vie, nous sommes très inquiets par les situations des femmes et des filles vivant dans une pauvreté extrême et n'étant pas en mesure de travailler en raison de l'âge, d'un handicap ou d'autres raisons. Compte tenu de la mobilité plus grande des enfants, il devient de plus en plus difficile pour les femmes âgées de gagner un revenu, d'obtenir un logement ou de recevoir des soins de santé. Les femmes et les filles handicapées sont victimes de discrimination et de nombreuses difficultés dans leur quête d'un emploi. La protection sociale minimale constitue une nécessité impérieuse dans tous les pays du monde.

DIFFÉRENCES JURIDIQUES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Selon ONU-Femmes, dans 128 des 143 pays, il y a au moins une différence juridique limitant les possibilités économiques des femmes. Dans huit pays, le nombre de différences juridiques est supérieur ou égal à dix. Quinze d'entre eux disposent de lois permettant aux maris de s'opposer à ce que leurs épouses travaillent et de les empêcher d'accepter des emplois. Ces restrictions doivent être levées pour autonomiser les femmes.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES INFLUANT SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les moyens de subsistance de nombreuses femmes sont compromis par les changements climatiques. Les changements climatiques déclenchent des régimes météorologiques spectaculaires qui imposent une adaptation. Les femmes vivant dans les régions affectées par les changements climatiques ont besoin d'une formation leur permettant de s'adapter à de nouveaux types d'emplois.

NOS RECOMMANDATIONS

- Soutenir et collaborer avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile proposant des possibilités d'éducation tout au

long de la vie, en particulier dans les domaines des affaires, de la gestion et du marketing

- Mettre en place et soutenir des systèmes d'enseignement alternatifs qui facilitent la mobilité horizontale et l'ascension sociale des femmes et des filles, et qui les habilitent, elles et leurs communautés, à sortir de la pauvreté
- Promulguer et mettre en application des lois et des politiques pour faire en sorte que les femmes et les filles aient accès aux technologies, à un enseignement de qualité et à une formation qui les préparent à rejoindre le marché du travail actuel, notamment les emplois liés à l'adaptation aux changements climatiques
- Modifier le discours sur les stéréotypes et les rôles dévolus à chacun des deux sexes, à tous les niveaux, en vue de garantir le droit fondamental à l'égalité des sexes
- Protéger les femmes (et les hommes) en situation de conflit et de migration, et promouvoir l'égalité d'accès à une éducation correspondant aux emplois disponibles dans leur pays d'accueil
- Investir dans la création d'emplois durables assortis de prestations de santé abordables et de dispositifs de prise en charge des enfants, et créer des infrastructures d'accès à Internet à un coût abordable
- Faire en sorte que les femmes bénéficient de l'égalité d'accès aux emplois, avec une égalité salariale, et reconnaître et inclure les soins et les travaux domestiques non rémunérés comme une contribution économique des femmes
- Promulguer et mettre en application des lois et des politiques stipulant l'égalité des droits à la terre, à l'accès aux ressources, à l'héritage et aux finances
- Mettre en place une protection sociale minimale universelle
- Lever les restrictions juridiques et culturelles empêchant les femmes de travailler ou d'accéder à des emplois, ou les empêchant d'accéder à des opportunités économiques

La réalisation des objectifs de développement durable ne sera possible que grâce à la détermination et à une volonté politique forte de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, en particulier des femmes et des filles.

Approuvé par :

Confédération internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul

Association internationale des charités